



# MANIFESTE POUR UNE ÉCOLOGIE PROTECTRICE

## ON A TOUT À Y GAGNER !



alliance-ecologique-sociale.org  
@all-eco-sociale.bsky.social



## ALLIANCE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

L'Alliance écologique et sociale (AES) est née en janvier 2020 de la volonté de syndicats et d'associations de changer les termes du débat et de défendre une vision profondément sociale et environnementale de notre société. Ce collectif était initialement baptisé Plus jamais ça (PJC).

Convaincu-es que préservation de la planète et création d'emplois, fin du mois et fin du monde ne s'opposent pas, nous avons décidé de porter ensemble des propositions fortes de rupture avec le système capitaliste défaillant.

Nos combats sont basés sur des actions concrètes, collectives et ancrées dans la réalité des luttes. Ils apportent une réponse aux crises que notre société traverse, qu'elles soient sociales, environnementales, sanitaires, économiques ou démocratiques.

Rassemblant des collectifs locaux, des syndicats et des associations, l'AES est pilotée par sept organisations : les Amis de la Terre, Attac, la Confédération paysanne, la FSU, Greenpeace France, Oxfam France et Solidaires.



**Les impacts du dérèglement climatique et les pollutions que nous subissons sont le produit d'un modèle économique fondé sur la recherche permanente de la croissance et du profit. Ce système enrichit celles et ceux qui portent une responsabilité majeure dans les crises écologiques actuelles : multinationales des énergies fossiles, de l'armement, de l'agro-business, grandes institutions financières, pays les plus riches et détenteurs des plus grandes fortunes.**

**Selon Oxfam, entre 2012 et 2022, la part des émissions de consommation des 0,1 % les plus riches a augmenté de 11 %, tandis que celle des 50 % les plus pauvres a diminué de 17 %. En moyenne, une personne appartenant au 0,1 % le plus riche émet 40 fois plus de CO<sub>2</sub> qu'une personne appartenant aux 50 % les plus pauvres. En moyenne, une personne appartenant au 0,1 % les plus riches émet en moins de 10 jours ce qu'une personne appartenant aux 50 % les plus pauvres émet en un an. Ce sont aussi les plus riches qui subissent le moins les conséquences du dérèglement climatique et qui ont les moyens de s'adapter ou de les éviter.**

Cette inégalité climatique se double d'une autre : le coût de la majorité des politiques publiques de transition écologique pèse sur les individus plutôt que sur les grandes entreprises, et sur les classes moyennes ou populaires plutôt que sur celles et ceux qui sont responsables des pollutions. En effet, certaines catégories de la population risquent de subir de plein fouet la sortie des énergies fossiles parce qu'elles en sont dépendantes par leur emploi (raffineries, voiture thermique, aérien...), par leur mode de transport (pas d'autre choix que le recours à la voiture individuelle) ou par leur logement (passoires thermiques, chauffage au gaz ou au fioul domestique). Ces inégalités donnent de la force aux discours qui tentent de faire croire que l'écologie serait antisociale et « punitive ».

Or, justice sociale et justice écologique ne s'opposent pas : la nécessaire rupture écologique sera sociale ou ne sera pas, et réciproquement. C'est pourquoi nous défendons une écologie protectrice du monde du travail et des plus précaires, et qui dessine un avenir de progrès social et d'émancipation.

**Nous l'illustrons avec cinq thématiques (l'emploi, les services publics, les transports, la santé, le logement), auxquelles nous associons cinq mesures qui peuvent être majoritairement soutenues par la population, en les portant dans nos mobilisations et dans le débat qui s'ouvre avec les échéances électorales de 2027.**

**Ce sont ces thématiques qui sont les véritables urgences, et ces cinq mesures qui doivent devenir les priorités des politiques publiques. Elles protègent la planète, le vivant, les sociétés humaines, mais aussi les revenus des travailleurs et des travailleuses. Elles sont réalisables à court et moyen terme car leur coût est supportable par la collectivité : il faut taxer les profits des grosses entreprises et les ultra-riches, via différents mécanismes que nous détaillons dans une dernière partie.**

# SOMMAIRE

## 1. #EMPLOIS

**9 TRANSFORMER L'ACTIVITÉ,  
PAS LICENCIER**

## 2. #SERVICES PUBLICS

**13 JAMAIS À PLUS  
DE TRENTE MINUTES**

## 3. #TRANSPORTS

**19 MOINS DE ROUTES,  
PLUS DE TRAINS**

## 4. #SANTÉ

**23 LA FIN DES PESTICIDES**

## 5. #LOGEMENT

**29 DES LOGEMENTS DIGNES  
POUR TOUTES ET TOUS**

**32 REFONDER LA FISCALITÉ  
POUR FINANCER  
CES CINQ MESURES**



## 1. #EMPLOIS

# TRANSFORMER L'ACTIVITÉ, PAS LICENCIER

*La façon dont nous produisons des biens de consommation a des effets dramatiques sur la santé des travailleurs et des travailleuses comme de l'ensemble de la population, et sur celle de la planète. Nous nous appuyons massivement sur les énergies fossiles, à l'origine du dérèglement climatique, nos pollutions engendrent des maladies, nous détruisons la biodiversité. Les réponses à apporter pour arriver à la neutralité carbone et pour enrayer la perte de biodiversité imposent donc une reconversion de l'appareil productif vers des modes de production moins polluants et moins émetteurs de gaz à effet de serre. Ce sont d'ailleurs les objectifs de la COP Climat et de la COP Biodiversité. Cependant, cette reconversion doit être synonyme de progrès social pour les salarié-es des entreprises concernées, et non de perte d'emploi ou de déclassement. Les salarié-es doivent aussi être des pilotes de la reconversion car les employeurs, trop souvent, utilisent le prétexte de l'écologie pour délocaliser ou pour substituer une production à une autre, parfois encore plus polluante. Une véritable rupture écologique doit impérativement être pour les salarié-es et l'ensemble de la population un moment de conquête de nouveaux droits qui la rendent possible et désirable.*

**→ LA MESURE : DES DROITS NOUVEAUX  
POUR LES SALARIÉ-ES DANS LE  
CADRE DE LA RECONVERSION  
ÉCOLOGIQUE, POUR LEUR PERMETTRE  
DE CONSERVER LEUR EMPLOI, LEURS  
DROITS, LA VIE QU'ILS ET ELLES ONT  
CONSTRUITE À PROXIMITÉ.**

## **DE NOUVEAUX POUVOIRS COLLECTIFS POUR LES SALARIÉ-ES**

Ces droits nouveaux sont d'abord de nouveaux pouvoirs collectifs pour peser sur les orientations stratégiques de l'entreprise, et ainsi transformer l'activité sans licencier. En 2016, dans son rapport [\*Un million d'emplois pour le climat\*](#), la Plateforme emplois-climat (qui réunissait associations et syndicats) estimait à 500 000 le nombre d'emplois qui pourraient être détruits en France par une reconversion écologique de l'économie. Parallèlement, elle montrait qu'il faudrait en créer 1,5 million dans les secteurs de la rénovation énergétique, des énergies renouvelables, de la réparation, de l'agro-écologie paysanne, des transports en commun, de la santé et du social, des services publics, de la recherche.

Encore faut-il que les salarié-es dont les emplois sont menacés puissent en trouver un autre sans perdre tout ce qui allait avec : des droits attachés à un contrat de travail, des conventions collectives souvent avantageuses (dans la chimie et la pétrochimie par exemple) et qui n'existent pas dans « l'industrie verte » (en raison notamment de l'ouverture du secteur à la concurrence et du démantèlement des entreprises publiques de l'énergie), mais aussi une vie construite dans un territoire. Les salarié-es doivent pouvoir faire le choix de continuer à travailler dans leur entreprise et à habiter au même endroit, si tel est leur souhait, et aussi conserver ce qu'ils et elles ont conquis avec leur emploi : rémunéra-

tion, droit à la formation, ancienneté... sans passer par la case chômage.

Pour cela, la reconversion écologique ne doit pas se traduire par un transfert des coûts et des risques vers les salarié-es. Lorsque des activités doivent évoluer ou disparaître, les entreprises qui ont tiré profit de ces activités sur le dos de la santé des salarié-es et de l'environnement doivent faire les investissements nécessaires pour transformer leur activité et garantir aux salarié-es des perspectives d'emploi, de formation et de maintien de leurs droits. Les coûts de la reconversion ne doivent pas être supportés individuellement par des salarié-es livrés-es à elles et eux-mêmes avec leurs ressources personnelles pour se trouver un autre emploi, ce qui serait forcément source d'inégalités. Ces coûts doivent être assumés collectivement, par les entreprises et les pouvoirs publics.

Les salarié-es sont les mieux placés pour connaître leurs savoir-faire, leur outil de travail, et ainsi construire un projet de reconversion. Pour le moment, ils et elles ont cependant peu de leviers pour le faire. Les ordonnances Macron de 2017, qui ont créé les CSE (comités sociaux et économiques), ont délibérément concentré les prérogatives sur moins de représentant-es du personnel, réduisant donc leurs moyens d'agir.

## **PESER SUR LES CHOIX DE PRODUCTION**

Pour construire un projet de reconversion, il faut d'abord du temps. Les salarié-es doivent pouvoir être libéré-es d'une partie de leur temps de travail pour échanger sur les choix de production de leur entreprise. Les représentant-es du personnel doivent disposer de droits d'enquête pour dresser avec les salarié-es un état des lieux des savoir-faire et des capacités de production de l'entreprise, pour établir vers quel type de reconversion s'orienter.

Il faut ensuite avoir accès à l'information. Les représentant-es du personnel

doivent avoir accès aux données leur permettant d'évaluer les conséquences sociales, sanitaires et écologiques des décisions patronales. Aujourd'hui, l'employeur a l'obligation de consulter le CSE sur les conséquences de l'activité sur l'environnement : cela devrait entraîner une obligation de mettre en œuvre des solutions, et le droit, pour les représentant-es du personnel, d'en soumettre. Les représentant-es du personnel doivent aussi pouvoir avoir recours à des expertises indépendantes, financées par l'employeur, pour évaluer les impacts de l'activité, et pour proposer des alternatives.

## **VERS UN NOUVEAU STATUT DES SALARIÉ-ES ET UNE SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE ET ÉCOLOGIQUE**

Ces droits collectifs doivent être sécurisés par des droits individuels. Avec d'autres organisations, syndicales notamment, nous demandons un nouveau statut des salarié-es basé sur une Sécurité sociale professionnelle et écologique. Cette revendication, initialement proposée pour contrer les politiques de précarisation de l'emploi subies depuis plusieurs décennies, trouve un sens nouveau dans un contexte de reconversion écologique de l'économie. Ce statut permettrait en effet de donner des garanties aux salarié-es sur le maintien de leurs droits et de leur rémunération. Il doit permettre d'envisager sereinement l'avenir qu'ils et elles souhaitent construire pour leur activité. Ce nouveau statut, ce

sont des droits (formation, ancienneté) attachés à la personne et plus à l'entreprise, la continuité du salaire entre deux emplois, et la transférabilité des droits et de la rémunération d'un emploi à l'autre. La Sécurité sociale professionnelle et écologique serait financée par des cotisations patronales et des impôts sur les plus hauts revenus. Une revendication comme celle-ci est réaliste. Des sacrifices immenses en termes de consommation, de transformation du travail et de conditions de vie sont et seront demandés aux salarié-es : il est impensable que le patronat et le gouvernement les imposent sans contreparties, sans nouveaux droits, sans améliorations et transformations sociales.



## 2. #SERVICES PUBLICS

# JAMAIS À PLUS DE TRENTE MINUTES

*La promotion de services publics de qualité et de proximité est une exigence centrale dans le combat pour une écologie protectrice. Véritable « utopie appliquée », les services publics reposent sur une gestion collective des besoins et des prix. C'est ce caractère collectif qui leur donne le pouvoir de réduire les inégalités, d'émanciper et de protéger la population. C'est pourquoi un plan de développement massif et d'extension des services publics est indispensable.*

### → LA MESURE : PAS DE SERVICES PUBLICS ESSENTIELS À PLUS D'UNE DEMI-HEURE EN TRANSPORTS (CENTRES DE SANTÉ, POSTES, ÉCOLES...).

À condition d'être répartis sur tout le territoire avec un maillage suffisamment dense, les services publics, avec accueil physique, permettent et garantissent l'accès de toutes et tous aux droits essentiels : culture, eau, éducation, énergie, justice, logement, recherche, santé, secours, sport, transports, démarches administratives... Tous ces services publics sont essentiels parce qu'ils répondent à des besoins fondamentaux indissociablement individuels et collectifs. Par

exemple, le service public de la santé satisfait le besoin individuel d'être soigné-e grâce à des infrastructures socialisées, c'est-à-dire qui servent le plus grand nombre. De plus, dans le cadre de l'aggravation de la crise climatique, les services publics sont le meilleur moyen pour garantir un droit à la fraîcheur et protéger la population face aux canicules. Un plan de rénovation du bâti, notamment des écoles et des hôpitaux, doit être mis en œuvre d'urgence, avec un financement national.

C'est pourquoi les services publics doivent être facilement accessibles, c'est-à-dire se trouver à moins d'une demi-heure de trajet, idéalement en transports en commun dont le réseau doit donc être drastiquement amélioré, y compris dans les territoires ruraux, les quartiers populaires et en outre-mer (cf. partie 3 de notre manifeste). Leur accessibilité est aussi financière : émancipés du marché, ils répondent aux besoins sociaux à un prix inférieur à celui du secteur privé grâce à la redistribution permise par la cotisation et l'impôt.

C'est une question de justice sociale : chacun-e paie selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. [Selon l'Insee](#), l'apport des services publics augmente le niveau de vie des milieux populaires et réduit les inégalités. C'est aussi une question d'égalité de traitement des usager·ères et de la population : les besoins sociaux fondamentaux ne peuvent être pleinement satisfaits que par des personnes mues par l'intérêt du service rendu, en dehors de toute considération marchande ou influence politique par exemple. C'est à ça que sert le statut de fonctionnaire.

## **LES SERVICES PUBLICS POUR ORGANISER LA RUPTURE ÉCOLOGIQUE**

L'épuisement des ressources naturelles, le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité conduisent à interroger le mode de satisfaction de certains besoins, mais également leur légitimité. Oui, nous avons besoin d'une sobriété collective. Mais les injonctions et la culpabilisation individuelles voisinent avec un luxe et un gaspillage indécents : celui des 10 % des plus riches, [responsables à l'échelle mondiale de la moitié des émissions de gaz à effet de serre](#), des deux tiers du réchauffement climatique et, par conséquent, d'une augmentation significative des événements climatiques extrêmes (canicules, inondations, cyclones...). C'est à ces personnes qu'il revient prioritairement de changer leur mode de vie.

Nous devons construire des politiques publiques de rupture qui partent des besoins réels de la population pour construire et protéger les services publics,

en particulier face au secteur privé qui cherche à tout marchandiser et à des gouvernements qui les détruisent pour « faire des économies ». De telles politiques publiques, décidées et conduites dans l'intérêt général et de manière démocratique, sont indispensables. C'est crucial pour les classes populaires, qui sont à la fois les plus vulnérables face aux crises écologiques et celles qui peuvent le moins supporter les surcoûts de la transition.

Dans ce cadre, des services publics de qualité et de proximité sont centraux : c'est la possibilité de vivre et travailler sur tout le territoire, en réduisant les besoins de mobilité et les émissions de gaz à effet de serre. C'est l'une des conditions pour relocaliser et décarboner la production. Plus globalement, le caractère collectif de la consommation énergétique au sein des services publics entraîne des économies d'échelle.

## OR LES SERVICES PUBLICS RECULENT

C'est le cas partout en France. La situation est critique dans les territoires ruraux, les quartiers populaires et en outre-mer. Quelques exemples :

→ Le nombre de communes avec une école primaire a diminué d'un quart entre 1980 et 2015. La baisse démographique sert de prétexte à de nouveaux reculs.

→ En 100 ans, le réseau ferroviaire de transport de voyageur-euses ou de fret a été divisé par près de deux, au profit du

réseau routier et du développement de lignes à grande vitesse aux coûts écologiques et financiers plus élevés.

→ Plus du tiers des bureaux de poste a fermé depuis 2010 : aujourd'hui, cinq communes en moyenne se partagent un unique bureau.

→ Depuis l'an 2000, environ 40 % des maternités et 100 000 lits d'hospitalisation ont fermé. En parallèle, les cliniques et maisons de retraite privées se sont développées... avec de l'argent public.

## UN AFFAIBLISSEMENT RÉSULTAT DE PLUSIEURS DÉCENNIES DE CASSE

LOLF, RGPP, MAP, LTFP... sont des acronymes que les agent-es publics de l'État, de l'hospitalière et des collectivités territoriales connaissent bien. Ils désignent les « réorganisations » incessantes depuis 20 ans, réalisées au nom de « l'efficacité » et de « la baisse des dépenses publiques ». Si l'on suit les Rapports annuels sur l'état de la fonction publique de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, ces fermetures, fusions, externalisations et privatisations ont conduit à une baisse du nombre de fonctionnaires (-7 % rien qu'entre 2007 et 2012) et dégradé les conditions de travail et de rémunération. Ce faisant, elles ont aussi dégradé le service rendu.

Comment expliquer que le déficit public continue de se creuser alors que les services publics sont sous-financés ? C'est la « politique de l'offre », c'est-à-dire les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises multinationales et aux plus riches, qui est en cause. Elle atteint des sommets depuis 2017 : selon Matthieu Aron et Caroline Michel-Aguirre dans *Le Grand détournement*, ce sont 300 milliards annuels d'effacement de recettes fiscales, autant d'argent qui est capté par les entreprises et les actionnaires au détriment des services publics.

## **GRANDS PROJETS ÉCOCIDES ET INUTILES : MACHINES À SUPPRIMER LES SERVICES PUBLICS**

Souvent portés et subventionnés par l'État et les collectivités, ces grands projets sont synonymes de financements publics accrus en faveur du secteur marchand. L'A69, par exemple, a pour l'heure coûté 252 millions d'euros d'argent public qui n'ont pas pu être investis ailleurs.

De plus, les nuisances liées aux travaux, les expropriations, la répression qui

s'abat contre les habitant-es lorsqu'ils et elles s'opposent aux projets, conduisent les populations à fuir. Les services publics ferment en cascade. Ainsi, les grands projets écocides privilégient les trajets longs sur les transports de proximité et fragilisent les territoires qu'ils prétendent désenclaver en les vidant de leurs habitant-es, contribuant au final à leur enclavement.

## **POUR UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT MASSIF ET D'EXTENSION DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ, CONTRE L'ENCLAVEMENT DES TERRITOIRES**

Les maisons France services et la dématérialisation des services publics ne sont pas des solutions. Ce dont nous avons besoin, c'est du retour des écoles, des maternités et centres de santé, des bureaux de poste, des centres de trésorerie et de finances publiques, des gares, des centres de secours... avec des fonctionnaires en nombre suffisant, au plus près des besoins fondamentaux de la population et pour répondre aux impératifs écologiques.

Nous avons aussi besoin d'agent-es publics chargé-es de missions de prévention, de contrôle et de régulation : pas de justice fiscale sans fonctionnaires des finances publiques, pas de sécurité alimentaire sans agent-es du ministère de l'Agriculture, pas de droit du travail sans inspecteur-ices du travail, pas de

protection de l'environnement sans agent-es de l'Office français de la biodiversité, pas d'accélération de la transition écologique sans l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)...

Une politique ambitieuse de planification des formations initiales et continues, assurées par le service public d'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est par ailleurs nécessaire pour répondre aux besoins de renouvellement des paysan-nes, de relocalisation de la production industrielle, de réorientation de certains métiers (cf. parties 1 et 4 de notre manifeste).

Enfin, la satisfaction de certains besoins dans l'intérêt général implique leur (re) socialisation, de sortir du système privé

pour rejoindre les services publics. Réseaux (eau, télécommunication, autoroute, transports collectifs, etc.), énergie, santé et médicament, petite enfance,

perte d'autonomie et aide à la personne, logement, numérique, alimentation, sont des secteurs qui gagneraient à (re) devenir des services publics.





### 3. #TRANSPORTS

# MOINS DE ROUTES, PLUS DE TRAINS

*La dépendance à la voiture individuelle n'est pas un choix pour une grande partie des classes populaires. C'est une contrainte sociale, territoriale et économique. Dans les territoires ruraux et périurbains, l'absence d'alternative crédible enferme des millions de ménages dans un modèle de mobilité dépendant des énergies fossiles. Autrement dit : un modèle coûteux, vulnérable aux hausses du prix des carburants et incompatible avec les objectifs climatiques. Aujourd'hui, en France, [selon Oxfam](#), près de 9 ménages sur 10 disposent d'une voiture, tandis qu'une minorité seulement vit à proximité immédiate d'une gare ou d'un arrêt de transport collectif structurant. En conséquence, plus de 70 % des salarié-es utilisent leur voiture pour se rendre au travail, une proportion qui atteint près de 90 % chez les ouvrier-es qualifié-es [selon l'Insee](#). Cette dépendance pèse lourd ! [Selon le Forum des vies mobiles](#), le coût annuel moyen d'une voiture approche 6000 euros, soit une part considérable du budget des ménages modestes. Sortir de cette impasse ne signifie pas culpabiliser les automobilistes ni restreindre brutalement l'usage de la voiture. Cela suppose de reconstruire une offre de mobilité accessible, fiable et abordable, dont le train doit redevenir la colonne vertébrale.*

**→ LA MESURE : LE REPORT DES  
INVESTISSEMENTS PUBLICS  
CONSACRÉS À DES PROJETS ROUTIERS  
(ENTRE 13 ET 20 MILLIARDS D'EUROS)  
VERS LE SYSTÈME FERROVIAIRE  
(VOYAGEUR-EUSES ET MARCHANDISES),  
NOTAMMENT LES LIGNES DE DESSERTE  
FINE DU TERRITOIRE, ET LES  
TRANSPORTS EN COMMUN.**

### L'AES chiffre entre 13 et 20 milliards d'euros les investissements publics aujourd'hui consacrés à des projets routiers nouveaux ou d'extension du réseau.

Nous proposons d'en réallouer l'essentiel au système ferroviaire (voyageurs et fret), ainsi qu'aux transports collectifs du quotidien.

Cette réorientation budgétaire doit poursuivre trois objectifs complémentaires :

➔ Sauver et moderniser les lignes de desserte fine du territoire, lignes vitales ou de proximité, qui représentent environ 43 % du réseau ferré mais concentrent un trafic faible et des infrastructures vieillissantes. Majoritairement à voie unique et non électrifiées, elles relient pourtant les espaces ruraux et périurbains aux bassins d'emploi. Leur sous-investissement chronique a conduit à des fermetures massives de lignes ou de gares ces dernières années, privant des territoires entiers d'alternatives à la voiture.

➔ Accroître la fréquence et la fiabilité des trains du quotidien, en particu-

lier sur les axes domicile-travail. L'expérience montre que la demande suit l'offre. Ce sont la régularité et la qualité du service qui rendent le train attractif, bien plus que le seul niveau tarifaire.

➔ Développer l'intermodalité et les transports complémentaires, afin d'assurer le « dernier kilomètre » : cars régionaux, transports à la demande, pôles d'échanges multimodaux, pistes et stationnements vélos sécurisés, solutions de covoiturage public, etc.

Cette stratégie ne vise pas à opposer route et rail : l'entretien du réseau routier existant demeure indispensable, notamment pour garantir le maillage fin des territoires. En revanche, il n'est ni soutenable écologiquement ni juste socialement de continuer à financer prioritairement de nouvelles infrastructures routières qui renforcent la dépendance à la voiture individuelle thermique. Il s'agit aussi de maintenir et créer des emplois dans l'industrie ferroviaire, par des commandes publiques fermes de matériel roulant.

## **UN CHOIX DE JUSTICE SOCIALE ET TERRITORIALE**

La priorité donnée depuis des décennies aux lignes à grande vitesse et aux infrastructures routières a contribué à creuser les inégalités territoriales. Les transports en commun dans les grandes agglomérations concentrent l'essentiel des financements, tandis que les lignes locales dépendent de cofinancements fragiles entre l'État et les régions. Cette logique de rentabilité a pénalisé les ter-

ritoires à faible densité, alors même que leurs habitant-es ont le plus besoin d'une alternative à la voiture.

Réinvestir massivement dans les lignes de desserte fine n'est pas un luxe, c'est un levier d'égalité. Là où une gare fonctionne, où les trains sont cadencés et fiables, l'usage de la voiture recule significativement, les ménages peuvent

réduire leur dépendance aux carburants fossiles et les quartiers de gare se revitalisent. À l'inverse, fermer une ligne ou

laisser se dégrader le service revient à obliger les habitant-es à la voiture ou les contraindre à l'immobilité.

## UN CHOIX ÉCOLOGIQUE

Le transport ferroviaire représente environ 10 % des déplacements en France, tout en ne comptant que pour 0,3 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports.

Dès lors, pour l'AES, aucune stratégie crédible de réduction des émissions ne peut faire l'impasse sur un renforcement et un développement ambitieux du rail.





## 4. #SANTÉ

# LA FIN DES PESTICIDES

*Notre santé est en danger, les alertes se succèdent, les scientifiques multiplient les tribunes pour dénoncer les menaces qui pèsent sur la santé humaine et la mise en danger de la biodiversité du fait du cocktail de pesticides. Mais les gouvernements successifs restent sourds à cette exigence sociale et citoyenne qui s'est matérialisée à l'occasion de la pétition contre la loi Duplomb à l'été 2025. Engager une sortie des pesticides est un impératif pour construire un autre modèle agricole, qui protège les paysan-nes, les travailleur-euses, la santé, l'environnement. Un modèle au service de la souveraineté alimentaire et non des profits de l'agro-industrie.*

## → LA MESURE : ADOPTER DES POLITIQUES QUI PERMETTENT DE S'AFFRANCHIR À TERME DES PESTICIDES.

L'AES porte la nécessité de mettre en œuvre des politiques de prévention qui passent par la protection de l'eau potable et par l'interdiction des pesticides

les plus dangereux, comme les CMR (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction), ou les perturbateurs endocriniens.

## L'AGROCHIMIE S'ATTAQUE AU VIVANT

Les pesticides sont une menace pour de nombreux travailleurs et travailleuses, que ce soit dans les entreprises qui les produisent, dans le monde agricole, chez les fleuristes... Ils font aussi des ravages sur les habitant-es qui vivent à proximité ou qui les consomment dans

l'alimentation ou dans l'eau. Ils sont l'une des causes de l'épidémie de cancers, y compris pédiatriques, en cours. Enfin, l'usage de pesticides fait partie des activités humaines responsables de la sixième extinction de masse. Préserver la biodiversité, et notamment les in-

sectes pollinisateurs et les auxiliaires des cultures, est une nécessité pour l'avenir de l'agriculture et par conséquent pour notre survie alimentaire. La santé au travail, la santé publique, la santé environnementale, la santé des animaux et du vivant, c'est le même combat !

L'État français a également une responsabilité historique. La chlordécone, pesticide non biodégradable utilisé en Guadeloupe et en Martinique contre le charançon du bananier, interdit aux États-Unis en 1976, le fut seulement en 1991 dans l'Hexagone et, pire, seulement trois ans plus tard dans les Antilles. Il menace encore [plus de 90 % de la population actuelle de ces départements](#).

Cette substance très pathogène pour la santé humaine restera présente dans les sols et la mer pour des siècles encore.

L'Union européenne (UE) a également une responsabilité, elle qui interdit certains pesticides parmi les plus dangereux mais autorise leur production sur son territoire et leur exportation en dehors de l'UE. La santé environnementale n'a pas de frontière, les substances nocives pour la santé humaine ou la biodiversité doivent disparaître : ni être produites sur notre territoire, ni être délocalisées ailleurs. Il faut interdire immédiatement l'importation de produits alimentaires ou de fleurs traités avec des pesticides CMR ou perturbateurs endocriniens.

## **SORTIR DE NOTRE DÉPENDANCE AUX PESTICIDES, POUR UN MODÈLE AGRICOLE QUI PROTÈGE LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES AGRICOLES, LA SANTÉ ET NOTRE ENVIRONNEMENT**

Nous exigeons une autre agriculture, à rebours du modèle productiviste et concurrentiel imposé aujourd'hui, qui rend très difficile le non-recours aux pesticides. C'est le même modèle qui entretient la précarité dans le monde agricole et qui crée des conditions de travail indignes dans la production, la transformation, la distribution alimentaire. La loi Duplomb et la loi d'urgence agricole n'apportent aucune solution aux difficultés du monde agricole et aux exigences de transparence et de protection de la santé des consommateurs et consommatrices.

Pour l'AES, il est urgent de repenser nos échanges internationaux à l'aune de principes de solidarité, d'équité, de partage des connaissances et de protection de l'environnement. Nous nous opposons aux accords de libre-échange, comme celui signé entre l'UE et le Mercosur, car ils nourrissent ce système, qui place les intérêts des multinationales au-dessus de tous les principes du droit et de la protection de l'environnement. La crise des engrais déclenchée après le blocage du détroit d'Ormuz démontre également l'urgence de sortir de cette dépendance en favorisant la transition agro-écologique, qui doit s'appuyer sur

la diversité des productions, la rotation des cultures et la polyculture-élevage.

La transition vers une alimentation suffisante et de qualité se fera grâce à une augmentation considérable des emplois agricoles. Une agriculture moins intensive et industrialisée, qui sort de sa dépendance aux pesticides, est une agriculture qui a besoin de travail humain. Pour atteindre cet objectif, les métiers de paysan·nes et de salarié·es agricoles doivent redevenir attractifs, en assurant des droits sociaux, un revenu décent garanti par la régulation et la répartition des volumes de production, ainsi que par une loi interdisant l'achat en dessous du prix de revient.

La loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture fixe des objectifs majeurs pour contribuer à y répondre. Elle réaffirme le rôle fondamental de l'enseignement agricole et celui-ci se voit explicitement confier une 6<sup>e</sup> mission : « mettre en œuvre toute action visant à répondre durablement aux besoins d'emplois nécessaires pour assurer la souveraineté alimentaire et assurer le développement des connaissances et des compétences en matière de transition climatique et environnementale ».

Pour cela il faut sortir d'un modèle productiviste basé sur des intrants chimiques qui permettent la domination des lobbys agro-industriels. L'enseignement agricole se doit d'accompagner la préservation et la gestion des biens communs dans les systèmes agricoles et alimentaires, et d'intégrer de façon formelle la transition agro-écologique. L'objectif est de proposer

un outil pédagogique 100 % agro-écologique. Cela implique la révision complète des référentiels des diplômes en renforçant les disciplines en lien avec l'agro-écologie, ainsi que le passage volontariste des fermes des établissements d'enseignement agricole à un modèle conventionnel sans pesticides, en plus de celles déjà passées à l'agriculture biologique.

Les méfaits des pesticides pour la santé sont avérés. Concernant plusieurs substances, l'heure n'est plus à l'application du principe de précaution, mais à la mise en œuvre de politiques de prévention :

➔ Dès à présent, nous nous opposons à la volonté de l'UE, à l'occasion du projet Omnibus X en discussion au cours de l'année 2026, d'autoriser de manière illimitée des substances actives dont la nocivité est avérée, telles que le glyphosate ou l'acétamipride, ainsi que les dizaines de pesticides très toxiques classés par l'UE comme « candidates à la substitution ». Le gouvernement français et les parlementaires européens doivent s'opposer à ce projet.

➔ Nous demandons l'interdiction effective des pesticides cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) et des perturbateurs endocriniens.

➔ Afin de protéger l'eau et de donner un accès à toutes à une eau potable de qualité, l'interdiction des pesticides sur les aires de captage doit être effective en 2030 via un plan d'accompagnement financier pour la transition.

➔ Nous demandons une évaluation indépendante et transparente avant de délivrer les autorisations de mise sur le marché : il faut couper les liens entre industrie, agence et administration, et rendre la totalité des dossiers toxicolo-

giques accessibles au public.

➔ Les entreprises qui fabriquent ou manipulent des pesticides doivent se reconverter, et les salarié-es bénéficier de nouveaux droits à la protection sociale permettant la reconversion de leurs activités (cf. partie 1 de notre manifeste).

➔ Le soutien financier à la recherche publique avec des moyens conséquents est urgent afin d'avancer sur les alternatives qui favorisent l'autonomie de la production paysanne et la protection de la santé des consommateurs et consommatrices (cf. partie 2 de notre manifeste).

➔ Nous demandons la reconnaissance

élargie des maladies professionnelles et des réparations pour les travailleuses, ainsi que le développement du fonds d'indemnisation des victimes des pesticides et de la chlordécone.

Au-delà de la réparation, le débat doit s'ouvrir pour reconnaître la responsabilité des entreprises et des décideurs (responsables des multinationales, responsables politiques et lobbies agro-industriels) qui conduisent à la mise en danger de la santé de la population et de l'environnement pour satisfaire les profits d'une minorité.





## 5. #LOGEMENT

# DES LOGEMENTS DIGNES POUR TOUTES ET TOUS

*Le logement constitue un pilier central de la transition écologique juste. Pourtant, aujourd'hui, des millions de ménages, en particulier dans les classes populaires, vivent dans des logements dégradés, mal isolés et coûteux à chauffer ou à rafraîchir. Cette situation les enferme dans une double contrainte : dépendance aux énergies fossiles et incapacité financière à en sortir. Garantir un logement de qualité, accessible et performant énergétiquement, est donc une condition indispensable pour concilier justice sociale et transition écologique. Il ne s'agit pas seulement de réduire les émissions, mais de protéger les ménages contre la précarité énergétique, d'améliorer leur santé et leur pouvoir d'achat et de leur permettre de faire face aux transformations climatiques en cours.*

## → LA MESURE : ENGAGER UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE MASSIVE, JUSTE ET ACCESSIBLE DES LOGEMENTS.

La rénovation énergétique des logements constitue le levier principal pour répondre simultanément aux enjeux sociaux et climatiques. Elle doit être pensée comme un service public essentiel, accessible à toutes et tous, et prioritairement orienté vers les ménages les plus modestes (cf. partie 2 de notre manifeste).

Aujourd'hui, [selon le Service des données et études statistiques](#), la France compte encore environ 5,8 millions de passoires

thermiques, dont 3,9 millions sont des résidences principales. Ce sont des logements (très) mal isolés qui entraînent des consommations énergétiques excessives. Dans ces logements, [selon Oxfam](#), les factures peuvent atteindre entre 6000 et près de 8000 euros par an, soit jusqu'à quatre fois plus que la moyenne. Oxfam estime à l'inverse qu'une rénovation performante permet de diviser ces dépenses par quatre à huit et de générer entre 1500 et 3000 euros d'économies annuelles par ménage.

Pour être réellement efficace et socialement juste, cette politique de rénovation doit reposer sur plusieurs principes structurants :

→ Mobilisation de l'ensemble du parc résidentiel, privé comme social, afin que la qualité thermique du logement ne dépende pas du statut d'occupation ou du niveau de revenu.

→ Accélération de la rénovation du parc de logements sociaux grâce à un financement public renforcé garantissant la baisse des consommations énergétiques et l'absence de répercussion des coûts sur les loyers.

→ Renforcement des contrôles et de l'application effective des obligations de rénovation du parc locatif privé, avec un accompagnement des propriétaires et des syndicats de copropriété mais aussi avec des mécanismes contraignants empêchant le maintien durable sur le marché de logements indignes et énergivores.

→ Interdiction de location des logements de basse performance énergétique (classés F et G).

→ Maintien du montant du loyer après rénovation énergétique lors de la remise en location du logement.

→ Zéro reste à charge pour les ménages modestes, afin de lever le principal frein à l'engagement dans les travaux.

→ Avance intégrale des aides publiques,

pour éviter que les ménages aient à avancer plusieurs milliers d'euros.

→ Accompagnement personnalisé et obligatoire, gratuit et indépendant des entreprises de travaux, assuré dans le cadre d'un service public national de la rénovation, pour sécuriser les parcours des ménages et lutter contre les inégalités d'accès à l'information.

→ Stabilité et lisibilité des dispositifs, à rebours des suspensions et changements fréquents qui découragent les ménages et les professionnels.

→ Mise en place d'un financement public pérenne et pluriannuel de la rénovation énergétique, afin de donner de la visibilité aux ménages, aux collectivités et aux filières professionnelles.

→ Renforcement du rôle des collectivités locales et des acteurs de terrain, indispensables pour aller vers les publics concernés et pour adapter les solutions aux réalités territoriales.

Au-delà de ses effets directs sur les ménages, une politique ambitieuse de rénovation permettrait également, [selon le Réseau Action Climat](#), de créer 200 000 emplois locaux non délocalisables en 2030, contribuant ainsi à accompagner les transitions professionnelles dans les territoires dépendants des énergies fossiles.

## **UNE PROBLÉMATIQUE SOCIALE : LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

La mauvaise qualité thermique des logements constitue aujourd'hui une source majeure d'inégalités sociales. Les passoires thermiques touchent davantage les jeunes, les personnes âgées et les mé-

nages précaires. Elles sont plus fréquentes dans les quartiers populaires et les zones rurales, là où les alternatives (logements rénovés, accompagnement, financement) sont les moins accessibles : une personne

sur cinq parmi les 20 % les plus pauvres vit dans une passoire thermique.

En France, plus de la moitié des ménages considèrent que leurs charges énergétiques sont trop lourdes. Dans certains territoires, comme la Seine-Saint-Denis, un ménage sur deux consacre plus de 8 % de ses revenus à l'énergie. Cette situation entraîne des arbitrages difficiles : réduire le chauffage, limiter l'éclairage, restreindre les dépenses alimentaires. Elle engendre également des tensions au sein des foyers et une forte charge mentale, en particulier pour les familles.

Les conséquences sanitaires sont tout aussi préoccupantes. Le froid dans les logements favorise les maladies respiratoires, cardiovasculaires et les troubles liés à l'humidité et aux moisissures. À cela s'ajoutent des effets sur la santé mentale : anxiété, stress et dépression sont significativement plus fréquents chez les personnes en situation de précarité énergétique. Et en été, lorsque les logements deviennent des « bouilloires thermiques » exposant les habitant-es à des températures excessives, les impacts sur la santé et le sommeil se font aussi sentir.

## **UNE PROBLÉMATIQUE ÉCOLOGIQUE : LA RÉNOVATION ÉCOLOGIQUE DES LOGEMENTS**

Au-delà de ses impacts sociaux, la mauvaise performance énergétique du parc immobilier constitue un enjeu climatique majeur. [Selon l'Ademe et Hello Watt](#), le secteur résidentiel représente environ 28 % de la consommation énergétique nationale, principalement liée au chauffage. Les passoires thermiques sont particulièrement problématiques : leur mauvaise isolation entraîne un gaspillage massif d'énergie et des émissions évitables de gaz à effet de serre. Elles sont par ailleurs plus souvent chauffées avec des énergies fortement émettrices, comme le fioul et le gaz.

Une rénovation performante de l'ensemble des passoires thermiques permettrait de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de plus de six millions de tonnes par an, soit une réduction d'environ 17,3 % des émissions du secteur résidentiel, et, [selon le collectif Rénovons!](#), d'économiser 41 TWh d'énergie chaque hiver. Et en été, cette situation entraîne une hausse des consommations d'eau et

d'énergie liées à la climatisation, augmentant encore les émissions et les factures.

La rénovation doit donc intégrer une approche globale, incluant :

- ➔ l'isolation thermique hiver comme été,
- ➔ la ventilation et la qualité de l'air,
- ➔ la protection contre la chaleur (ombrage, matériaux adaptés),
- ➔ la réduction des consommations énergétiques,
- ➔ la transition vers des systèmes de régulation thermiques électriques en remplacement du gaz et du fioul, allant de pair avec la rénovation préalable des logements.

Le scénario de rénovation performante du secteur du logement, tel que proposé par le collectif Rénovons! nécessiterait un investissement total de près de 80 milliards d'euros, dont 36 milliards d'euros d'investissement public, soit quatre milliards d'euros par an en moyenne sur une période de neuf ans.

# REFONDER LA FISCALITÉ POUR FINANCER CES CINQ MESURES

*Pour financer la bifurcation sociale et écologique, six mesures sont prioritaires pour dégager près de 70 milliards d'euros chaque année, faire baisser les inégalités, réduire la capacité de polluer des plus riches et renforcer le consentement à l'impôt, pilier d'une démocratie digne de ce nom.*

## → EN MATIÈRE D'IMPOSITION

**1.** Tous les revenus – y compris ceux du capital – doivent être imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, ce qui suppose de **supprimer le prélèvement forfaitaire unique**, dit «flat-tax», pour un rendement budgétaire supplémentaire annuel qui pourrait aller jusqu'à neuf milliards d'euros [selon l'Institut des politiques publiques](#).

Pour mieux taxer les dividendes, il convient aussi de tenir compte de leur impact climatique. La taxation des dividendes des grandes entreprises, modulée en fonction de leur alignement avec la trajectoire de l'accord de Paris pour le climat, permettrait de lever plusieurs dizaines de milliards d'impôts, selon le taux retenu.

## → EN MATIÈRE DE FISCALITÉ DU PATRIMOINE

**2.** L'instauration d'un impôt sur la fortune **renové et de la «taxe Zucman»**, qui ne s'appliquerait qu'aux patrimoines nets dépassant les 100 millions d'euros, au taux de 2 %, [permettrait de dégager plus de 20 milliards d'euros par an](#). Ajouter à l'impôt sur la fortune une sur-

taxe carbone variable, indexée sur l'empreinte carbone du patrimoine financier, permettrait de tenir compte de l'impact climatique des actions, obligations, assurances-vie, etc. Les actifs financiers les plus polluants détenus par les multimillionnaires et les milliardaires seraient

ainsi davantage pénalisés, générant plus de sept milliards de recettes fiscales supplémentaires chaque année.

**3. Une modernisation des droits de donation et de succession est également nécessaire pour imposer plus fortement les super-héritages.** Les super-héritier-ères français (le top 0,1 % des héritier-ères) reçoivent environ 13 millions d'euros (180 fois l'héritage médian) et ne paient, en moyenne, que 10 % d'impôt sur les transmissions. Dans les 30 prochaines années, 25 milliardaires français transmettront à leurs héritier-ères plus de 460 milliards d'euros de super-héritages sur lesquels l'État risque de perdre 160 milliards en raison des niches fiscales existantes, si rien n'est fait. Dans un contexte où sept des neuf Français-es devenu-es milliardaires

en 2024 étaient des super-héritier-ères, il faut en priorité revoir le système de taxation de la transmission du patrimoine et instaurer un plafond au «pacte Dutreil», qui fait bénéficier d'exonérations certaines transmissions d'entreprises et dont le coût annuel est estimé à 5,5 milliards d'euros par la Cour des comptes. Cela éviterait de pénaliser les petites et moyennes entreprises tout en dégageant plusieurs milliards d'euros. Combinée à une plus forte taxation des super-héritages et des super-donations, ce sont près de 10 milliards d'euros qui peuvent être trouvés.

Il est également possible d'imposer plus fortement la détention et la transmission d'actifs «bruns» afin de donner une dimension climatique à la fiscalité patrimoniale que nous préconisons.

## → EN MATIÈRE DE FISCALITÉ DES ENTREPRISES

**4.** Il faut neutraliser de toute urgence les délocalisations de bénéfices dans les paradis fiscaux. **La taxation unitaire** pourrait réduire drastiquement l'évasion fiscale. Ce dispositif consiste en effet à calculer le bénéfice global des entreprises multinationales, en considérant celles-ci comme une entité unique puis, dans une seconde étape, à répartir ce bénéfice dans les pays où elles réalisent effectivement leur activité (en fonction des ventes et des quantités de travail et de capital utilisées dans chaque pays). Une fois le bénéfice ainsi réparti dans les pays où il a été généré, il est possible que ceux-ci appliquent sur chacune de

leur quote-part leur taux d'impôt sur les sociétés. Dans ce cadre, il est possible d'instaurer un taux minimum pour éviter la poursuite de la course des taux à la baisse.

**5.** Il convient aussi de **taxer les «super-profits»**, soit des profits anormalement élevés et disproportionnés, ne provenant pas d'une stratégie industrielle ni d'investissements particuliers, mais s'expliquant par des effets d'aubaine (inflation, crises, conflits, etc). Pour les définir, il est possible de montrer que la période 2017-2019 constituait la dernière période «normale» considérée

comme une référence pour déterminer les superprofits dégagés ultérieurement. On peut également déterminer un seuil au-delà duquel s'appliquerait la taxe : taux de rendement normal du capital, taux de marge (par secteur), taux de profitabilité, etc. Pour qu'une taxe sur les profits excessifs soit efficace, il faut aussi tirer les enseignements de l'échec de la « contribution temporaire de solidarité » actée en 2022 au sein de l'UE. Notre proposition d'instaurer une taxation unitaire constitue à ce titre une réponse à une fuite potentielle de la base fiscale en la matière. Une taxe sur les profits excessifs pourrait même être modulée à la hausse pour les industries extractivistes. C'est d'autant plus nécessaire que, [selon l'Observatoire international de la fiscalité](#), lors des booms des matières premières, les multinationales des industries extractives, dont les groupes pétroliers, logent une partie plus importante de leurs bénéfices dans les pays à faible fiscalité et que les « superprofits » sont également boostés par la stratégie de prédation des droits sociaux et de l'environnement. La taxation unitaire combinée à la taxation des superprofits peut aisément dégager plus de 20 milliards d'euros par an.

**6.** La mise en œuvre d'une **taxe sur les transactions financières (TTF)** sur l'ensemble des transactions, trading à

haute fréquence compris, apparaît pour sa part un complément indispensable à une réforme fiscale d'ensemble. Aujourd'hui, près de 85 % des transactions échappent à la TTF en raison de nombreuses exemptions et de l'exclusion des opérations intra-journalières dans l'assiette de la taxe. Pour qu'émerge une TTF réellement juste et ambitieuse, nous pouvons porter son taux à 0,5 % comme au Royaume-Uni, ainsi qu'élargir considérablement son assiette. Les solutions techniques existent déjà pour inclure le trading à haute fréquence et les transactions intra-journalières, qui représenteraient à elles seules plus de la moitié des volumes échangés. Il faut également s'assurer du correct reversement du produit de la taxe. Tel n'est malheureusement pas le cas, comme le montre [une étude d'Action Santé mondiale](#) avec le soutien de ONE Action, Oxfam France et Global Citizen, qui chiffre à trois milliards d'euros le manque à gagner provoqué par les failles du système actuel de recouvrement. Il est donc essentiel de confier le recouvrement de la taxe à l'administration fiscale française afin de lutter efficacement contre la fraude et les erreurs de déclarations. L'ensemble de ces mesures permettrait de multiplier par cinq l'assiette fiscale de la TTF et de générer jusqu'à 11 milliards d'euros supplémentaires de recettes chaque année pour l'État.



